Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212902159-20260702-2026_07_02_44-DE

Mairie de Plozevet
Ti-Kêr Plozeved
14 rue Jules Ferry
29710 Plozévet

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL N°5
DU 02 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 02 juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Plozévet se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Claudie GUÉNOLÉ, Maire.

Date de convocation : le 24 Juin 2026.

Etaient présent :

Messieurs : ANGEBAUD Roger, BALLAHMER Lounis, GOYAT David, KERE Bernez, LAGADEC Patrice, LE DISSEZ Mordiern, MAUDUIT Wilfrid, PHILIPPON Ion, QUEMENER Luc.

Mesdames : BARTHELEMY Christine, BREMAUD Brigitte, CORNEC Marie-Eve, DUFOUR Marie-Thérèse, GUENOLE Claudie, L'HEVEDER Anne-Rozenn, PODDA Marion, SQUIBAN Mathilde, ZILLER Fanny.

Absents :

Monsieur BOURDON Fabien a donné procuration à Madame SQUIBAN Mathilde
Monsieur LECLERE Loïc a donné procuration à Monsieur LAGADEC Patrice
Madame BERNARD Martine a donné procuration à Madame ZILLER Fanny
Madame GUEZENNEC Emmanuelle a donné procuration à Monsieur KERE Bernez
Madame LE REUN Jessica a donné procuration à Monsieur BELLAHMER Lounis.

Assistait également à la réunion :

Monsieur Philippe LANNOU, Secrétaire Général.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de présents : 18
Nombre d'absents : 05
Nombre de procurations : 05
Nombre de votants : 23

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212902159-20260702-2026_07_02_44-DE

2026-07-02-44

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame la Maire expose que l'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Cette formalité est imposée par la loi. Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut ainsi se doter de règles propres visant à faciliter son fonctionnement et à améliorer la qualité de ses travaux.

Madame le Maire présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement du Conseil mais également les moyens mis à disposition des élus municipaux.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Approuve le règlement intérieur du conseil municipal de la commune annexé à la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme.
A Plozévet, le 02 Juillet 2026.

La Maire,
Claudie GUÉNOLÉ.

MAIRIE DE PLOZEVET (Finistère)